

Rapport de la Commission financière Comptes 2005

Membres de la commission

Mmes et MM.	Katia Babey Falce Pierre-Alain Borel Théo Bregnard Didier Capit Annie Clerc-Birambeau Fabien Fivaz Pascale Gazareth Laurent Iff	Philippe Lagger Jean-Charles Legrix Pierre-André Monnard Sylvia Morel Daniel Musy Alain Parel André Schreyer
-------------	--	--

Chef du service financier	René Barbezat
------------------------------	---------------

Conseil communal	Michel Barben Didier Berberat Laurent Kurth	Pierre Hainard Jean-Pierre Veya
---------------------	---	------------------------------------

Constitution du bureau

Présidence : M Laurent Iff
Vice-présidence : Mme Annie Clerc-Birambeau
Rapporteur : Mme Sylvia Morel

Introduction

Depuis la création d'une commission financière permanente, l'organisation de celle-ci est quelque peu différente. En effet, les commissaires se rendent toujours dans le même dicastère lors de la préparation du budget et du contrôle des comptes durant une législature.

Les sous-commissions établissent un rapport pour le budget qui reste, en principe, en main de la commission financière et un rapport pour les comptes qui devient public après approbation de la commission financière.

Les rapports des comptes des sous-commissions sont discutés par la commission financière. Si certaines informations doivent rester confidentielles, elles sont supprimées ou si elles sont inexactes, elles sont modifiées.

D'autre part, si des renseignements étaient en attente, les réponses du Conseil communal sont ajoutées dans le rapport de la sous-commission.

Cette manière de procéder a pour conséquence que toutes les informations de détails se trouvent dans les cinq rapports de sous-commission.

Le rapport de la commission financière devient beaucoup plus petit, car il contient uniquement les dernières discussions de la commission financière ainsi que les prises de position des partis.

Le Conseil communal a décidé, pour des questions d'économies, de ne plus faire taper le procès-verbal de nos séances. Grâce au nouveau mode de fonctionnement de la commission, le travail du rapporteur est grandement allégé puisque l'essentiel du travail est fait par cinq rapporteurs de sous-commission.

Rapport de gestion

Certains commissaires estiment que la présentation du rapport devrait être améliorée. En effet, chaque service présente ses informations à sa convenance. Il serait souhaitable d'uniformiser le tout.

En ce moment, les chefs de service ont d'autres priorités et il n'est pas possible de les surcharger avec ce genre de demandes. Toutefois, lors des séances de sous-commission, les commissaires peuvent demander des améliorations directement aux chefs de service.

Dans le rapport, beaucoup de noms apparaissent. Pour des questions de confidentialité, il est décidé de les supprimer dans les prochains rapports.

Discussion de détail sur quelques objets

140 Etat civil

L'Etat civil a été transféré le 1.1.2006 au Locle. De ce fait, il n'y a pas d'économie due à la restructuration en 2005.

La saisie des informations dans le nouveau système Infostar a nécessité un travail conséquent, mais il est probable que ce service, sous la responsabilité du Locle aujourd'hui, réduira son personnel lorsque la gestion informatique sera opérationnelle.

500 Subventions culturelles

Les subventions culturelles ne sont pas mentionnées en détail dans le rapport de gestion. Le Conseil communal publiera le nom des organisations ayant reçu une subvention supérieure à CHF 5'000.- dès 2006.

Pour connaître le détail des subventions 2005, un document est annexé au rapport de la sous-commission du dicastère de M. Veya.

Le Conseil communal nous informe qu'il indiquera le nom de tous les bénéficiaires de subventions dès 2006.

Subvention à Ton sur Ton

Suite aux questions posées dans les sous-commissions de MM. Kurth et Veya, ce dernier a entrepris quelques recherches afin de déterminer l'historique des décisions prises liées à l'octroi d'un soutien financier pour l'achat de la salle de la rue du Progrès par Ton sur Ton. Il ressort qu'aucune décision formelle n'a été prise avant la fin de la législature précédente même si, à plusieurs reprises il est mentionné le fait que la Ville doive tenir ses engagements. Lors de l'élaboration du budget 2005, soit en novembre 2004, une somme non précisée (mais vraisemblablement CHF 200'000.-) a été retirée du budget des investissements, compte tenu du fait que ce dossier ne semblait pas devoir aboutir rapidement. Fin mars 2005 Ton sur Ton informe le Conseil communal que le projet avance et devrait être finalisé. Le 13 avril 2005 l'Exécutif vote un crédit (Art. 95) de CHF 100'000.- pour l'achat de la salle et décide de proposer à futur la même somme pour les travaux de rénovation. Il est prévu à ce stade que ces deux montants seront prélevés dans la réserve pour la rénovation des salles. Le second montant sera inscrit dans les crédits spéciaux 2006. Il a été accepté dans le cadre du vote du budget 2006.

211 Bâtiments locatifs

Le nouveau mode de comptabilisation des recettes de location met en évidence le montant perdu, faute d'avoir des locataires. La somme de CHF de 143'041.60 est considérée comme normale et non supérieure aux autres années.

600 Centre opératoire protégé

La perte comptabilisée de CHF 1'315'100.- dans le service des finances est la résultante d'une erreur d'interprétation.

En effet, le COP étant un bâtiment enregistré au registre foncier sur le même numéro de cadastre que l'hôpital, le Conseil communal de l'époque a tout simplement porté au bilan la valeur du bâtiment.

Aujourd'hui, le Conseil communal a appris qu'il ne nous appartient pas et, par conséquent, l'a supprimé de nos actifs dans les comptes 2005.

Vu notre situation financière, il est permis de se poser la question de la justesse de cet amortissement sur un seul exercice.

715 Service des ateliers

L'augmentation des dépenses de carburants et du prix de l'essence provient de l'hiver rigoureux de 2005. Logiquement, les frais administratifs (RPLP) devraient augmenter aussi, mais ils ont diminué, car la voirie change les plaques blanches de certains véhicules contre des brunes, moins onéreuses et de plus certains véhicules servant à dégager les trottoirs paient un forfait de RPLP de CHF 500.-.

720 Station d'épuration

Le transport des boues s'est réduit. La STEP de La Ferrière et des Franches-Montagnes ne nous ont pas livré leurs boues.

810 SHE-hygiène et salubrité

Les recettes d'inspection des denrées sont versées par le canton, car celui-ci a pris à sa charge le coût des contrôles.

860 Police locales

En fin de carrière, les militaires chaud-fonniers rendent leur matériel à Polyexpo, salle qu'il faut louer CHF 8'000.- pour deux jours. Cette somme est comptabilisée dans le compte « frais de stationnement de troupes ».

Position des groupes

Parti Libéral-ppn

Notre parti a pris connaissance avec intérêt des comptes de l'exercice 2005 qui lui ont été présentés.

En premier lieu, nous tenons à remercier les Conseillers Communaux, mais aussi et surtout l'ensemble du personnel communal pour les efforts importants qui ont été réalisés dans le but de contenir, autant que faire se peut, le déficit de notre ville.

Les renseignements obtenus dans le cadre de la Commission Financière nous incitent à accepter sans réserves les comptes qui nous sont soumis

Nous devons constater que les chiffres qui nous sont présentés ont été établis avec un maximum de prudence, permettant d'éviter des reports de charges sur les exercices futurs.

Concernant les prochains exercices, nous invitons le Conseil Communal à envisager la mise en place d'un système de contrôle budgétaire efficace permettant un suivi des comptes durant l'exercice comptable.

La mise en place d'un tel système devrait permettre de suivre régulièrement, durant l'exercice comptable, l'évolution des comptes de notre Commune évitant ainsi toutes surprises agréables ou désagréables en fin d'année.

Parti socialiste

Le groupe PS aimerait saluer l'immense effort qui a été accompli par tous les services et les collaborateurs de la Ville, ainsi que la grande rigueur dont a fait preuve le Conseil communal pour le budget puisse être tenu malgré un certain nombre d'aggravations, comme au compte de la neige ou d'autres liées à des factures de l'Etat et pour lesquelles la Ville n'a aucune maîtrise.

L'effort est d'autant plus à souligner que le budget 2005 était déjà le résultat de la recherche d'économies. Aussi, nous accepterons les comptes.

Malgré tout, la situation demeure extrêmement préoccupante puisque le budget 2006 laissera la ville sans plus aucune réserve, nous obligeant à trouver des économies supplémentaires pour un montant de 15 mios environ.

Même si des réformes structurelles ont été lancées et que l'on peut espérer que les pures mesures de restriction comme les efforts consentis sur les salaires ou les frais d'entretien porteront leurs fruits, il est illusoire de penser que nous pourrions économiser 15 mio en une seule année.

Ainsi, sans une augmentation des recettes qu'elle provienne d'un réajustement de la quotité d'impôt, d'un rééquilibrage cantonal du produit de la fiscalité des entreprises, d'une augmentation de la masse imposable ou du renchérissement de certaines prestations, notre ville ne pourra pas sortir du marasme dans lequel elle se trouve.

La plupart des services sont complètement à bout, les collaborateurs sont surchargés, stressés, les demandes qui leur sont adressées sont toujours plus nombreuses et complexes alors que les ressources sont en constante diminution, avec en toile de fond des conditions qui tendent à se péjorer.

Les moyens appellent les moyens; notre ville ne pourra pas être attractive pour de nouveaux contribuables et conserver ses habitants si nous sommes incapables d'assurer une certaine qualité de vie et de proposer des prestations de qualité s'insérant dans un projet de société, tel que le développement durable.

Enfin, notre groupe s'inquiète de la dérive qui guette la commission financière. Depuis la réforme du fonctionnement de cette commission, qui est maintenant permanente, il est important que nous puissions mieux travailler ensemble que par le passé mais nous ne sommes pas une commission d'enquête parlementaire ! Et nous ne souhaitons pas que s'installe un climat de défiance ou de suspicion. De plus, il est important que chacun, législatif et exécutif, puisse pleinement jouer son rôle sans confusion des genres. C'est non seulement une des conditions de la démocratie, mais aussi un élément fondamental si on veut permettre à notre ville de triompher des défis qui l'attendent. Cela ne sera pas facile si nous travaillons tous ensemble, mais ce sera impossible si nous jouons les uns contre les autres : continuons donc à considérer d'abord ce sur quoi nous sommes d'accord. L'intérêt général nous l'impose.

Parti Radical

Le groupe Radical n'est évidemment pas satisfait de devoir prendre acte d'un déficit de 14.7 millions. Certes, c'est mieux que le budget de CHF 206'864.80 et c'est encore mieux que les prévisions annoncées cet automne qui laissaient entendre qu'il fallait s'attendre à un déficit de 22 millions.

Néanmoins, cet excédent de charges est inadmissible et c'est bien la dernière fois que nous pouvons nous permettre un résultat négatif de cette ampleur.

- Nous estimons que les comptes sont tenus correctement. Il y a bien sûr des erreurs relevées dans les remarques concernant les comptes ou dans les rapports du contrôle des finances de la ville.

Toutefois, nous pensons que ces erreurs sont involontaires et résultent d'un manque de connaissances comptables.

Les erreurs constatées sont expliquées par le contrôle des finances ou le service des finances de la ville et le personnel est en mesure de faire les choses correctement l'année suivante.

- Les erreurs de prévisions des salaires à l'instruction publique sont devenues une habitude. Chaque année, de gros écarts sont constatés et nous souhaitons que la prévision des salaires soit confiée ou tout au moins supervisée par le service des ressources humaines.
- Les biens, services et marchandises ont été réduits de 6 millions soit en moyenne de 7.86%.

Le niveau des charges du budget 2007 devra être égal aux comptes 2005 voire abaissé suite à des mesures structurelles.

- A plusieurs reprises, les explications données pour justifier un écart entre le budget et les comptes ont pour causes des transitoires oubliés au bouclage précédent.

Pour nous, cela ne se justifie pas et si un chef de service oublie des transitoires, il devra supporter la charge dans les comptes de l'année suivante. Son budget sera réduit d'autant mais il en est le seul responsable.

- La subvention de CHF 200'000.- à Ton sur Ton n'est probablement pas légale. Aucune demande de crédit n'a été présentée au Conseil général et nous sommes loin des compétences du Conseil communal. Nous déplorons cet état de fait. Un rapport doit absolument être établi avant de verser encore CHF 100'000.- en 2006 à Ton sur Ton.

Malgré les remarques ci-dessus, nous approuvons les comptes 2005, car nous attestons du sérieux du travail du chef des finances de la ville.

Parti UDC

Les membres UDC de la commission financière veulent tout d'abord remercier les différentes personnes qui nous ont préparé avec soins les différents rapports.

Un très grand travail d'analyse a été fait par plusieurs commissaires afin de comprendre et de suivre l'évolution des éléments constituant ce très mauvais résultat.

Les membres UDC de la commission financière regrettent que notre commune fasse à nouveau un déficit d'une si grande importance soit pas moins de 14,7 millions pour 2005.

Suite à cette analyse, il ressort certains points négatifs et d'autres positifs, soit :

POINTS NEGATIFS

- Une charge extraordinaire de 1,3 million a dû être passée dans les comptes de fonctionnement 2005 suite au transfert de l'Hôpital à

l'EHM. C'est une erreur extrêmement importante et qui plombe sérieusement notre résultat de l'année.

- Une charge de CHF 100'000.- aux affaires culturelles affecte notre résultat correspondant à 50 % de l'engagement total de CHF 200'000 que le Conseil communal avait pris sans l'accord du Conseil général pour une participation à l'achat et aux travaux de rénovation de la salle du Progrès en faveur de Ton sur Ton. Nous ne pouvons approuver cette manière de faire, qui saucissonne une dépense par tranche de CHF 100'000.- (limite de dépenses autorisée pour le Conseil communal), afin d'éviter de devoir présenter une demande de crédit au Conseil général. Même si juridiquement, cela devait s'avérer permis, cela n'est pas souhaitable dans un but de transparence.
- Une explosion des dépenses d'aide sociale qui correspond à 2 millions de plus que budgété plus une augmentation des allocations communales de 23,9 % est inquiétante. Ce deuxième poste correspond à une spécificité de La Chaux-de-Fonds et l'on peut valablement se demander si l'on pourra encore longtemps offrir ce cadeau de Noël.
- Les charges de personnel sans l'hôpital et sans les SI passent de 106,6 millions à 106,3 millions soit seulement 0,28 % de moins, alors que ce poste représente 51,1 % de nos charges. Si la commune avait opté dans son programme de législature pour une baisse des coûts de personnel de 10 % sur 4 ans comme l'a fait le canton, elle aurait pu économiser l'équivalent de 2,5 %, soit des coûts inférieurs en 2005 de 2,6 millions.
- Les intérêts de retard pour les mauvais payeurs explosent, puisqu'ils augmentent de 70,4 % en seulement une année, ce qui fait CHF 620'000 de plus qu'en 2004. Cela est préoccupant et prouve que les gens arrivent difficilement à payer leurs impôts avec un indice à 70, quel aurait été le montant en 2006, si les impôts étaient passés à 75 ?
- Les amortissements globaux (groupe 33) se montent à près de 19 millions est sont le résultat d'investissements démesurés fait par le passé et au nombre élevé de citoyens qui ne paient plus leurs impôts et autres factures.
- Dans une période si difficile financièrement, nous regrettons que les coûts de la police, SIS, service de l'hygiène etc...(groupe 8) soient restés au même niveau que 2004.

POINTS POSITIFS

- Une baisse significative du coût des biens, services et marchandises de 4,6 % entre le budget et les chiffres réels correspondant à 1,5 million fait plaisir à voir.

- Une augmentation du revenu sur les personnes morales de 3,5 millions entre le réel 2004 et les comptes 2005 nous réjouit beaucoup.
- Un service unifié et un guichet unique au niveau de l'office communal de l'aide sociale permettent de dégager des économies et d'utiliser des synergies. Nous tenons à remercier le chef de l'instruction publique, Monsieur Berberat, pour ce regroupement.
- Les travaux publics et les immeubles enregistrent ensemble une baisse des coûts (sans le poste déneigement) de plus de 6 % entre le budget et les comptes. Nous tenons à féliciter Monsieur Hainard et toute son équipe pour ce succès.

La culture et le sport coûtent toujours trop cher avec un montant important de l'ordre de 14 millions chaque année et nous espérons que le nouveau chef, Monsieur Veya, puisse trouver des idées novatrices et des synergies afin de faire de réelles économies.

Bien que notre groupe accepte les comptes 2005, il est convaincu qu'il reste un énorme travail à faire, et nous espérons que les 80 mesures que le Conseil communal a annoncées produisent leurs effets en 2006 et qu'à partir de 2007 les comptes soient équilibrés, élément obligatoire car nous ne pourrions en aucune manière nous permettre de faire encore du déficit à cette date.

Nous souhaitons plein succès à l'ensemble du Conseil communal pour mener à bien les mesures nécessaires et indispensables d'assainissement pour remettre à flot les comptes de notre commune et régler une fois pour toutes son déficit structurel.

Parti des Verts

Bien qu'un déficit qui frôle les 15 millions ne peut être considéré comme satisfaisant, les Verts constatent avec satisfaction que les comptes ont été bien tenus et même améliorés d'environ CHF 200'000 par rapport au budget et plus de 3 millions par rapport aux comptes 2004. Et ceci malgré un hiver rigoureux (l'enlèvement de la neige a coûté plus de 1 million à la commune en 2005) et un certain nombre de mauvaises surprises (amortissement du COP, dépenses de l'aide sociale entre autres). Les dépenses sont donc bien maîtrisées dans tous les domaines où la gestion dépend totalement du Conseil communal. Les mauvaises surprises sont la plupart du temps dues à des reports de charges venant du canton ou à des événements imprévus. Nous tenons à préciser que ceci nous montre, si besoin est, toute la difficulté à élaborer un budget dont tous les éléments ne sont pas connus.

Des efforts considérables ont été fait pour réduire les dépenses de biens, services et marchandises et ce dans tous les services. Cependant, certaines remarques dans le rapport de gestion nous montrent que les limites ont été atteintes et qu'il sera difficile de demander encore plus d'efforts aux collaborateurs.

Ce résultat nous confirme, et il faut le répéter, que notre administration n'est pas gourmande et que la ville souffre d'un manque de recettes chroniques. Il est indispensable que le Conseil communal et nos députés poursuivent leur offensive cantonale pour obtenir une répartition équitable de l'impôt sur les personnes morales dans le canton.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que tous les employés de la commune qui ont travaillé afin que le résultat de cet exercice ne soit pas indécemment.

Parti POP

Le POP acceptera les comptes 2005. Il salue en particulier l'important effort effectué par l'ensemble des services communaux pour respecter - voire réduire - le budget qui leur était alloué ; ce dernier a permis de maintenir les prestations à la population (malgré la réduction des effectifs lors de l'application du délai de carence ou suite au non-renouvellement de certains postes). Malgré un climat difficile pour la fonction publique communale, celle-ci a joué le jeu et nous l'en remercions. Nous sommes toutefois conscients que, dans certains secteurs, cet effort ne pourra se poursuivre au même rythme : certaines économies sont liées au report de dépenses qui ne pourront éternellement être remises à demain et les vides laissés par les vacances ne pourront être durablement compensés sans revoir les cahiers des charges ou sans prendre le risque de voir se multiplier les manifestations de surmenage et d'absentéisme (en augmentation dans certains services). Les comptes 2005 ne peuvent donc être pris tels qu'ils sont pour fonder les budgets à venir.

Le POP relève également que les comptes 2005 sont marqués par les effets de différentes mesures cantonales qui ont pesé négativement sur les finances communales. Il s'agit principalement du désenchevêtrement, mais aussi de la participation de la Commune à diverses charges cantonales, en particulier d'aide sociale dont la planification reste problématique. Moins problématique toutefois que ce que ces hausses signifient en termes de paupérisation de la population de la ville et du canton. Si nous appelons de nos vœux la réduction de ces charges, c'est bien à travers une baisse des besoins (par exemple, par une meilleure prévention) plutôt que via la baisse des prestations accordées.

Ce point nous préoccupe d'autant plus que certaines pertes de subventions n'ont pu être compensées que par un report de charges sur la population, comme les traitements des enfants fréquentant la clinique

dentaire, les activités du CAR ou la location d'infrastructures communales. Dans le contexte de paupérisation évoqué précédemment, ces reports à multiples niveaux nous inquiètent pour leurs effets négatifs sur celles et ceux qui se trouvent confrontés à des situations de pauvreté et aussi pour les conséquences à long terme sur les charges sociales et de la santé qui risquent d'en découler assez directement.

Le POP a finalement pris connaissance avec soulagement (après les annonces catastrophiques de l'automne dernier) du résultat des comptes 2005 qui, malgré quelques mauvaises surprises principalement du canton, se soldent au niveau prévu par le budget. Avec soulagement, mais aussi avec inquiétude pour les années à venir. Avec un déficit de près de 15 millions et des mesures d'économies poussées aux limites du supportable, l'avenir est préoccupant. Le POP veut croire à la possibilité pour notre ville de continuer à construire son histoire et à tenir son rôle de métropole régionale. Pour nous, cela veut dire ne pas tuer ce qui fait la vie de cette ville ; au contraire, cela suppose de maintenir les prestations et les infrastructures actuelles et, plus encore, de développer de nouveaux projets. Loin d'une utopie, ceci nous apparaît comme une aspiration légitime et nécessaire pour l'avenir des montagnes neuchâtelaises. Pour y parvenir, notre ville a besoin de retrouver un équilibre financier. Tout cela, ne sera possible qu'avec l'aide du canton, dont la politique fiscale, en particulier en matière d'impôts sur les personnes morales, pèse de tout son poids sur la situation actuelle. Il s'agit aussi de mieux faire reconnaître notre position de centre urbain qui profite à l'ensemble du canton !

Les comptes sont acceptés par 11 voix sans oppositions ni abstentions.

Le rapporteur

Sylvia Morel